



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 janvier 2025

Nombre effectif	
Légal	39
En exercice	39
Présents	31
Votants	39

### Etaient présents :

Simon LECLERC Maire, Philippe EMERAUX Maire délégué, M. ROL, P. BERARD, M. DEMANGEON, JM. ROCHE, C. DAMIANI, JJ. DACUNHA, R. PAUTRAT, A. MARQUES, J. SIMONIN, MF. VALENTIN, M. CHAVAL, MA. HARMAND, C. LAURENT, G. PISANO, D. SEGURA, F. LAMAZE, C. JEANNOEL, C. LEMAIRE, C. GILLET, C. SCHMIEDERER, A. ALBRECHT, H. AURY, A. WEINBISSINGER, D. MONTESINOS, P. COLLE, G. HOCQUARD, JF. MERLIN, F. LOUIS, E. ELHOMSY

*Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Conformément à l'article 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

### Pouvoirs :

JC. ETIENNE donne pouvoir à P. EMERAUX, S. FARNOCCHIA à C. LAURENT, M. FURGAUT à A. MARQUES, M. GAU-CHWALISZEWSKI à M. ROL, S. HARROY à JM. ROCHE, N. LEONARDI à C. DAMIANI, C. LETOURNEUR à G. PISANO, F. SZATKOWSKI à M. DEMANGEON

Mme Claudine DAMIANI a été élue Secrétaire de séance.

\*\*\*

SOUS-PRÉFECTURE  
REÇU LE

- 7 JAN. 2025

88300 NEUFCHATEAU

### **N°12**

#### **CONSTITUTION DES COMMISSIONS D'INSTRUCTION**

M. le Maire rappelle que l'article L.2121-22 du CGCT prévoit que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'Administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire qui en est Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai, sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Lors de cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudication, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale.

Ces commissions municipales, composées exclusivement de conseillers municipaux, peuvent avoir un caractère permanent, et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat.

La loi ne fixe pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission.

Aucune règle ne lui est imposée en ce qui concerne le mode de scrutin utilisé pour désigner les membres. Il n'est pas obligatoire d'élire les commissions au scrutin secret, hormis la Commission d'Appel d'Offres et la Commission de délégation du service public.

Rôle des commissions : Les commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal. Aucune autre disposition législative ou réglementaire ne donne compétence à une commission pour prendre collégalement à la place du Conseil Municipal ou du Maire, des décisions relatives à l'administration municipale.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

A l'unanimité,

VALIDE le tableau de l'ensemble des commissions d'instruction ci-annexé.

(ANNEXE n°3)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

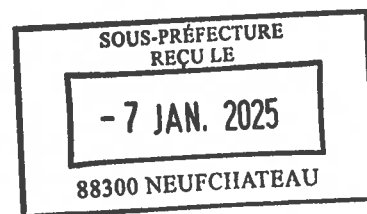
POUR COPIE CONFORME,  
Le Maire,



Simon LECLERC.

**Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au représentant de  
l'Etat le 07/01/25 et de sa publication  
ou de sa notification le.....**

Le Maire



**ANNEXE 3 – POINT 12 – Liste des Commissions Municipales Commune Nouvelle**

Commission Finances – Affaires Générales	Commission Travaux Patrimoine et Cadre de Vie	Commission Scolaire – Jeunesse – Affaires Sociales – Solidarité	Commission Sport	Commission Vie Associative – Animations
<p>M. le Maire Patrice BERARD Mathieu FURGAUT Grazia PISANO Jean SIMONIN Rachel PAUTRAT Jean-Marie ROCHE Christiane LETOURNEUR Martine DEMANGEON Christophe LAURENT Jean-José DA CUNHA Jean-François MERLIN Dominique SEGURA Sébastien HARROY</p>	<p>M. le Maire Muriel ROL Martine DEMANGEON Cyprien LEMAIRE Florence LAMAZE Mireille CHAVAL Frédérique SZATKOWSKI Cyrille JEANNOEL Marie-F. VALENTIN Rachel PAUTRAT Marie-Agnès HARMAND Fabienne LOUIS Christophe LAURENT Philippe EMERAUX Nicolas LEONARDI Gilles HOCQUARD Philippe COLLE Antoine WEINBISSINGER</p>	<p>M. le Maire Jean-José DA CUNHA Claudine DAMIANI Cyprien LEMAIRE Grazia PISANO Cyrille JEANNOEL Fabienne LOUIS Sandrine FARNOCCHIA Allan MARQUES Mathilde GAU Dominique MONTESINOS Carole SCHMIEDERER Charline GILLET</p>	<p>M. le Maire Jean-Marie ROCHE Mathieu FURGAUT Frédérique SZATKOWSKI Emile ELHOMSY Mathilde GAU Jean-Marie ROCHE Christiane LETOURNEUR Jean-François MERLIN Sandrine FARNOCCHIA Allan MARQUES Arnauld ALBRECHT</p>	<p>M. le Maire Allan MARQUES Florence LAMAZE Mathieu FURGAUT Frédérique SZATKOWSKI Marie-F. VALENTIN Marie-Agnès HARMAND Emile ELHOMSY Jean-Marie ROCHE Christiane LETOURNEUR Sandrine FARNOCCHIA Gilles HOCQUARD Charline GILLET Dominique MONTESINOS</p>
<p><b>Commission Droit de Préemption Urbain</b></p>	<p><b>Commission Accessibilité</b></p>	<p><b>Commission Circulation et Stationnement</b></p>	<p><b>Commission Cimetière</b></p>	<p><b>Commission Sécurité – Bois et Forêts</b></p>
<p>M. le Maire Jean SIMONIN Grazia PISANO Christiane LETOURNEUR Christophe LAURENT Dominique SEGURA</p>	<p>M. le Maire Patrice BERARD Frédérique SZATKOWSKI Marie-Agnès HARMAND Claudine DAMIANI Jean-José DA CUNHA Gilles HOCQUARD</p>	<p>M. le Maire Patrice BERARD Muriel ROL Jean-Marie ROCHE Grazia PISANO Mireille CHAVAL Sandrine FARNOCCHIA Sébastien HARROY Dominique SEGURA</p>	<p>M. le Maire Patrice BERARD Grazia PISANO Mireille CHAVAL Rachel PAUTRAT Emile ELHOMSY Christiane LETOURNEUR Dominique SEGURA</p>	<p>M. le Maire Patrice BERARD Grazia PISANO Mathieu FURGAUT Jean SIMONIN Jean-Marie ROCHE Christiane LETOURNEUR Martine DEMANGEON Jean-François MERLIN Philippe EMERAUX Hervé AURY Jean-José DA CUNHA Dominique SEGURA Sébastien HARROY</p>

SOUS-PRÉFECTURE  
 REÇU LE  
**- 7 JAN. 2025**  
 88300 NEUFCHATEAU